

## **Commission Permanente du 27 février 2006**

**La Commission Permanente du 27 février portera sur trois grands thèmes :**

- la formation des jeunes et des adultes, pour que chacun ait un métier en région**
- l'excellence environnementale avec une forte augmentation des moyens et les premières décisions sur les mesures nouvelles de 2006**
- comme à chaque commission permanente, un volet de soutien à l'économie et à l'emploi.**

# SOMMAIRE

## I FORMATION DES JEUNES ET DES ADULTES

- Ouverture de 500 places en apprentissage dès la rentrée 2006
- Intégration des jeunes en situation de handicap
- Création d'un campus sanitaire et social à Poitiers
- Création d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers à Rochefort sur Mer
- Création d'une Ecole d'aides soignantes à Angoulême par la VAE
- Soutien aux formations de l'Institut Régional du Travail Social
- Création d'un fonds social régional pour les formations sanitaires et sociales
  
- Chèque livres 2006
- Lancement de l'opération Espaces / Parents

## II L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALR

- Fonds régional pour la maîtrise de l'énergie, des déchets et du développement durable (FREME3D)
- Nouvelles aides pour les chauffe-eau solaires, les chaufferies bois et les maisons bois
- Opération « 200 kits de récupération d'eaux pluviales »

## III SOUTIEN A L'ECONOMIE ET A L'EMPLOI

- Partenariat avec les territoires
- Développement des aides directes pour les entreprises
- Le CV anonyme
- Créer son propre emploi – Semaine du micro-crédit
- Logement : 640 logements aidés par la Région
- Art roman : création d'une ligne d'objets dérivés

# LA FORMATION DES JEUNES ET DES ADULTES

## POUR QUE CHACUN AIT UN METIER EN REGION

### L'APPRENTISSAGE

#### 1 Ouverture de 500 places en apprentissage à la rentrée 2006

Dans le cadre de la politique régionale d'accès aux métiers, le Conseil régional a décidé d'ouvrir 500 nouvelles places en apprentissage dès la rentrée 2006. Ces nouvelles places concerneront en priorité les lycées dans le but d'élargir au maximum le choix des métiers et l'accessibilité des diplômes, mais également les CFA et les universités.

L'ouverture de ces nouvelles formations répondront à plusieurs critères :

- Le soutien à des projets nouveaux émanant des lycées publics ainsi que ceux montés en partenariat avec les CFA
- Un choix réel de métiers accessibles et dans des secteurs créateurs d'emploi, comme le secteur sanitaire et social et les filières d'innovation (éco-industries)
- La constitution de filières complètes de formation initiale, du niveau 5 et niveau supérieur : 200 places sont ouvertes dans des formations post-bac.

#### Un objectif prioritaire : la qualité

Parallèlement à l'ouverture des places nouvelles, le Conseil régional a décidé de mettre l'accent sur l'amélioration et le développement de la qualité des formations en apprentissage.

Un appel à projets est lancé auprès des CFA et des SA pour mettre en place des actions innovantes en matière de qualité et en conformité avec les priorités de la Région et du Fonds Social Européen, à savoir :

- Soutien des jeunes les plus en difficulté scolaire et sociale, y compris les apprentis handicapés.
- Renforcement des relations employeurs – maîtres d'apprentissage par l'alternance et le maintien des contrats d'apprentissage
- Ouverture de l'apprentissage à de nouveaux publics.
- Egalité des chances entre hommes et femmes par, entre autres moyens, l'élargissement des choix professionnels pour les jeunes filles.

## **2 L'intégration des jeunes en situation de handicap**

L'accès à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap est une réelle préoccupation pour le Conseil régional. C'est pourquoi, il a été décidé, avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH) de favoriser l'intégration des jeunes apprentis handicapés, qu'ils soient en formation ou en exercice professionnel.

### **Objectif fixé pour les 5 ans à venir : doubler l'accès des apprentis handicapés**

En 2005, grâce au dispositif régional, 105 jeunes handicapés et 84 jeunes en très grande difficulté ont pu accéder à une formation d'apprentissage.

Objectif 2006 : augmenter de 20% le nombre d'apprentis en situation de handicap, en passant de 105 à 124 jeunes.

Le Conseil régional a décidé d'accorder une subvention de 152 568 euros à l'organisme « Les Terrasses », géré par l'UGECAM.

## **LES FORMATIONS PARAMEDICALES, SOCIALES ET DE SANTE**

Quatre décisions méritent d'être soulignées en ce domaine, en termes de création d'écoles et d'accès à la formation par la VAE.

### **1 Création d'un campus sanitaire et social à Poitiers**

La création d'un campus sanitaire et social est proposée par la Région dans un contexte où l'IRTS doit déménager dans de nouveaux locaux et que les écoles du CHU de Poitiers souhaitent être regroupées sur un site unique.

Objectifs poursuivis :

- Offrir un panel de formations de qualité sur un seul et même site
- Provoquer une synergie de moyens, d'échanges et d'enseignements, afin de générer une excellence pédagogique.
- Constituer un site universitaire attractif, tant au niveau régional que national

Le Conseil régional lance une étude sur ce projet de création d'un campus sanitaire et social, un campus dont la superficie atteindra 12 000 m<sup>2</sup> pour accueillir plus de 1 700 étudiants.

### **2 Création d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers à Rochefort sur Mer**

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers à Rochefort sur Mer se trouve confrontée à la situation suivante :

- la vétusté de leurs locaux appelés à être libérés fin 2008, puis à être détruits ;
- la construction d'un nouvel hôpital à Rochefort dans le cadre du plan hôpital 2007 ;
- le refus de l'ARH Poitou-Charentes de financer la construction de ce nouvel IFSI.

Face à cette situation nécessitant une décision rapide, le Conseil régional lance une étude afin d'examiner la faisabilité de l'affectation des bâtiments de l'IFSI et les modalités de financement de cette opération.

### **3 Création d'une école d'aides soignantes à Angoulême par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et de l'apprentissage**

La création de cette école répond à un réel besoin de formations et de personnes qualifiées en ce secteur d'activité. Ce besoin est dû à un départ important de 30% de la profession d'ici 2012, et un vieillissement constaté de la population en Poitou-charentes allant entraîner une augmentation conséquente du nombre de postes.

C'est pourquoi, le Conseil régional a décidé de répondre favorablement à la demande de la Croix Rouge française, en autorisant la création d'une école d'aides-soignants de 30 places, accessible uniquement par la voie de l'apprentissage, de la VAE et de la professionnalisation.

Le Conseil régional autorise également le Centre hospitalier d'Angoulême d'augmenter de 15 places le nombre d'aides-soignants dans cette école, au titre de la formation par la professionnalisation.

### **4 ouverture de nouvelles formations de l'Institut Régional du Travail Social**

La décision du Conseil régional d'ouvrir de nouvelles formations de l'IRTS part d'un constat, à savoir :

- le départ en retraite de 50% des directeurs et d'encadrement intermédiaire (CAFERUIS) d'ici 10 ans.
- La longueur des études pour obtenir le CAFDES (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs d'Etablissements sociaux)
- La non-accessibilité de ce diplôme par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Le besoin réel de médiateurs familiaux

Face à ce constat, le Conseil régional a décidé de financer au maximum 15 places dans trois dispositifs de formation : CAFDS, CAFERUIS et MEDIATEURS FAMILIAUX.

**Pour les médiateurs familiaux, il s'agit de la première formation ouverte en Région** (ce diplôme avait été créé sur proposition de la Ministre déléguée à la Famille en 2001).

## **Création d'un fonds social régional**

### **pour les formations sanitaires et sociales**

La Région a la responsabilité des formations sanitaires et sociales depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, ce qui concerne 21 écoles et 3 661 étudiants. Afin d'aider au mieux les étudiants, la Région a décidé d'attribuer des bourses et de créer un niveau supplémentaire permettant la prise en charge des frais d'inscription (82 personnes concernées) et des situations particulières de parents isolés et de parents d'enfants handicapés.

C'est ainsi que 780 bourses ont été octroyées dès le début novembre. Un système complémentaire de rémunérations pour les personnes en promotion sociale a été créé, concernant d'ores et déjà 47 personnes.

D'autres évolutions sont en cours comme la simplification du dossier de demande de bourses en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année. Au lieu en effet de refaire un dossier de demande, seul le revenu imposable sera demandé. C'est assurément une simplification administrative qui n'existe dans aucune région de France, c'est également un moyen d'accélérer le paiement des bourses.

**Face aux difficultés financières que rencontrent de nombreux étudiants, le Conseil régional a décidé de créer un Fonds social régional de 100 000 euros, mis à disposition des écoles pour régler les situations difficiles.**

#### **Objectif**

Le fonds social régional étudiants a pour objectif **de permettre aux élèves et étudiants en formations paramédicales, sociales et de santé en difficulté financière de poursuivre leur formation.**

Il concerne tous les élèves et étudiants inscrits en formations initiales dans les instituts ou écoles de formation du secteur social, paramédical et de santé de la Région Poitou-Charentes.

Il s'agit avant tout d'une **aide individualisée relatif à un besoin précis et dont le manque nuit à la scolarité de l'étudiant. Il peut s'agir de la santé** de la personne, du transport comme les frais de déplacement, des fournitures ou équipements pédagogiques.

#### **Modalité de mise en œuvre**

Le Conseil régional affectera une enveloppe par établissement et par année civile, après validation de la Commission Permanente.

# EDUCATION

**RENTREE 2006**

## **Chèque-livres**

### **Objectif : garantir l'accès de tous au savoir**

Il est proposé de reconduire l'aide aux familles :

- **sous la forme de chèque-livres d'une valeur de 70 euros, soit 2 chèques de 35 euros.**
- **à destination de tous les lycéens (49 000) et des apprentis en année entrante (6 000)**

Ce qui signifie concrètement l'extension du dispositif par rapport à l'année 2005, par l'élargissement à toutes les classes des baccalauréats général, technologique et brevet de technicien et la prise en compte de tous les élèves de CAP, BEP, brevet des métiers, mention complémentaire et FCIL (niveaux 4 et 5).

**A cette fin, le Conseil régional décide de relancer la consultation pour le choix d'un nouveau prestataire et d'affecter pour la réalisation de cette opération 4 490 000 euros.**

## EDUCATION

### Lancement de l'opération Espaces / Parents

La région Poitou-Charentes souhaite accompagner les parents dans leur mission éducative, l'exercice de la parentalité en favorisant l'accès de chaque parent à un lieu de conseil, d'information, de médiation et d'échanges, un « espace/parent » dans lequel il trouvera à son écoute un professionnel du conseil et de la médiation familiale.

Il s'agit en fait de **favoriser l'accès de proximité, sur le territoire régional, de tous les parents à des lieux où ils pourront trouver écoute, information, conseil, médiation et échanges auprès de professionnels sur les questions liées à l'éducation.**

Les bénéficiaires de ce dispositif seront les associations familiales ou structures sociales oeuvrant dans le domaine de la médiation familiale ou le maintien du lien social.

Le soutien de la Région s'effectuera à trois niveaux :

- en participant au financement de postes
  - en accompagnant le démarrage du projet
  - en soutenant la formation des médiateurs familiaux en Poitou-Charentes.
- La région s'engagera, en effet, pour la première fois, dans la formation des médiateurs familiaux et soutiendra l'accès de ce diplôme par la VAE.**

Le Conseil régional propose, en conséquence, de lancer un appel à projet (dispositif joint en annexe) et de réserver, à cette fin, le crédit de 200 000 euros.

## L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil régional a décidé de faire de Poitou-Charentes une région d'excellence environnementale et, en conséquence, se donne les moyens techniques et financiers d'atteindre cet objectif.

Coup de projecteur sur 3 mesures importantes ::

### **1 Fonds Régional pour la maîtrise de l'énergie, des déchets et du développement durable (FREME3D) : augmentation de 20% des crédits, soit un engagement de 8 millions d'euros.**

La Région Poitou-Charentes et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) avait signé un accord-cadre pour une politique commune en faveur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la qualité de l'air et de la modernisation des éco-industries.

Afin de rendre plus efficaces et conséquentes les actions menées, la Région Poitou-Charentes et l'ADEME ont décidé d'abonder de manière significative le Fonds commun, soit un total de 8 millions d'euros, répartis comme suit : 3 300 000 euros pour l'ADEME et 4 700 000 euros pour la Région Poitou-Charentes.

L'accent sera mis en 2006 sur les objectifs suivants :

- Lutte contre le changement climatique et développement des énergies renouvelables
- Modernisation de la gestion des déchets par la réduction des déchets à traiter
- Développement des éco-activités
- Recherche, notamment sur le développement des éco-industries

Les axes d'intervention inscrits au projet de convention de partenariat 2006 restent centrés sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions des sources fixes, les transports, l'approche environnementale intégrée des entreprises et des collectivités, la sensibilisation du public ainsi que la formation de jeunes et professionnels.

### **2 Nouvelles aides pour les chauffe-eau solaires, les chaufferies bois et les maisons en bois**

#### **Chauffe-eau solaires individuels**

Désormais les aides seront forfaitaires, d'un montant de 800 euros afin de simplifier les dossiers et tenir compte des nouvelles règles fiscales (crédit d'impôt porté de 40 à 50 %). Pour rappel, en 2005, l'aide était calculée en fonction du m<sup>2</sup> de capteurs installés, avec deux taux différents.

**Objectif 2006 : 1 000 chauffe-eau solaires individuels**

## Chaufferies bois

L'énergie bois est essentielle dans la lutte contre l'effet de serre et la préservation des ressources naturelles. C'est pourquoi, le Conseil régional a décidé d'étendre les aides destinées aux chaufferies fonctionnant au bois-décheté à celles automatiques fonctionnant aux granulés de bois.

### Objectifs 2006 :

- **15 chaufferies collectives ou industrielles utilisant le bois énergie**
- **40 chaufferies individuelles au bois décheté**

## Maisons en bois

Un programme avait été annoncé lors du Salon de l'Habitat à Niort en Novembre 2005 (décision de la commission permanente du 19 novembre).

Le Conseil régional décidera, lors de cette Commission permanente, du financement de **deux premières maisons bois économes en énergie** situées en Deux-Sèvres. Ce qui représente un engagement financier de 173 135 euros.

## 3 Opération « 200 kits de récupération d'eaux pluviales »

La crise structurelle des milieux aquatiques naturels en Poitou-Charentes est étroitement liée aux prélèvements d'eau qui s'avèrent être bien supérieurs à la ressource naturelle disponible. La situation est donc préoccupante pour la production et la distribution d'eau potable et l'anticipation nécessaire à leur bon fonctionnement. Les petits réflexes peuvent éviter de grands gaspillages : s'équiper de matériels économes, ne pas laisser couler l'eau inutilement et l'un des meilleurs réflexes pour économiser l'eau : récupérer l'eau de pluie.

C'est pourquoi, le Conseil régional a décidé de financer 200 récupérateurs d'eaux pluviales.

Objectif poursuivi ; promouvoir les économies d'eau et l'habitat durable au sein de la population. Les propriétaires de maisons individuelles pourront ainsi bénéficier d'une aide régionale forfaitaire :

- 700 euros pour une cuve de 2 500 L
- 200 euros par tranche de 2 500L supplémentaires, avec un maximum de 1 300 euros.

Il est proposé à la Commission permanente de **procéder aux premières affectations, avec 4 maisons équipées.**

# SOUTIEN A L'ECONOMIE ET A L'EMPLOI

## 1 Développer les entreprises par un partenariat avec les territoires

Le Conseil régional a décidé de poursuivre **la mise en œuvre du guichet unique pour les entreprises**. Cette décision s'inscrit dans le Schéma Régional de Développement Economique et se concrétise par la simplification des procédures d'aide aux entreprises par un partenariat avec les territoires.

Après la première décision prise en Commission permanente du 30 janvier dernier, il est proposé la signature d'une **convention de développement économique avec les Communautés d'Agglomération de Poitiers et de Châtelleraut**.

Objectifs poursuivis :

- Promouvoir un développement économique équilibré
- Développer l'attractivité du territoire
- Prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région
- Le soutien à la création, reprise et transmission d'entreprises

Concernant la Communauté d'Agglomération de Poitiers, l'accent sera mis sur la valorisation des biotechnologies, des activités numériques et de logistique ainsi que l'émergence de savoir-faire complémentaires et trans-sectoriels

## 2 Développer les entreprises et l'emploi par des aides directes

CoORDEE a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leurs projets économiques tout en garantissant l'emploi.

Ce dispositif régional permet, plus concrètement, d'allouer une aide globale sur des projets de création, de reprise ou de développement à 2 ou 3 ans des entreprises, en raison précisément du coût de la part emploi dans les projets évalué à 40% du montant total.

Afin d'inciter les entreprises à contractualiser avec leurs futurs salariés des CDI de droit commun, le Conseil régional décide de rendre inéligible au sein du dispositif régional CoRDEEE tout emploi réalisé en utilisant un Contrat Nouvelle Embauche.

## EMPLOI / LOGEMENT

### FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES

#### Le CV anonyme

La Région Poitou-Charentes s'est fixée comme objectif de développer l'emploi pour les personnes en difficultés, notamment celles soumises à la discrimination, en raison de leur patronyme, de leur sexe, de leur âge, de leur couleur de peau ou de leur lieu de résidence.

**C'est pourquoi, le Conseil régional a décidé de signer la Charte de partenariat pour la promotion et l'expérimentation du Curriculum vitae anonyme.** L'expérimentation a été fixée à 6 mois. Sa mise en œuvre permettra de faire une évaluation de l'ensemble du dispositif en vue d'une généralisation de ce mode de recrutement.

Ce projet a été initié par la Confédération Générale des petites et Moyennes Entreprises de la Charente (CGPME 16), l'objectif étant de développer davantage la diversité au sein des effectifs des entreprises et de recruter au sein des quartiers sensibles du territoire d'Angoulême.

#### Créer son propre emploi

Le Conseil régional a décidé d'être le premier partenaire financier de la « Semaine du micro-crédit » qui aura lieu du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2006.

Cette action est portée par l'ADIE (Association pour le Droit à l'Economie) et a pour objectif d'informer et de promouvoir le micro-crédit pour gérer son propre emploi.

En 2005, la « Semaine du Micro-Crédit » a permis à plus de 800 personnes du Poitou-charentes de prendre contact avec les services de l'ADIE et dans ce cadre, les 112 projets qui ont été traités ont d'ores et déjà permis la création de 49 entreprises.

Soit un engagement financier de 10 000 euros

## **LOGEMENT : 640 logements aidés par la Région**

Le Conseil régional a décidé d'aider au portage foncier, avec comme objectif la création de logements avec un objectif de 50 % de logements sociaux minimum pour favoriser la mixité sociale.

**Création, via la Société anonyme d'HLM de Poitiers, de :**

- **600 logements dont 320 logements sociaux à Poitiers via la Société anonyme d'HLM, soit une subvention de 484 500 euros**

**Création, via l'Office Public d'Habitation à Loyer Modéré de Rochefort, de :**

- **12 logements sociaux à St Laurent de la Prée via l'Office Public d'Habitation à Loyer Modéré de Rochefort,**
- **11 logements sociaux à Tonnay-Charente**
- **10 à Port des Barques**
- **7 à Rochefort**

**soit une subvention de 25 682 euros**

Cette décision part d'un constat, à savoir la crise du logement social en Poitou-Charentes qui se manifeste par un taux de logements sociaux très inférieur à la moyenne nationale, alors que le taux des ménages ayant des revenus inférieurs aux plafonds HLM est de 70%, taux très au dessus de la moyenne nationale.

## **CULTURE**

### **PLAN REGIONAL ART ROMAN**

Pour rappel, le Plan Régional Art Roman s'articule autour de cinq axes ;

- Partager et construire en semble un plan régional au autour de l'art roman :  
« La démocratie participative »
- Mobiliser les compétence et les ressources
- Comprendre et donner à voir le patrimoine roman
- Soutenir les projets locaux structurants
- Structurer le plan à l'échelle régionale pour faire rayonner la Région

#### **Création d'une ligne d'objets dérivés « art roman Poitou-Charentes »**

Le Plan Régional Art Roman a une mission économique au sein de la région, déclinée en 2 axes complémentaires :

- la mise ne place d'actions pour soutenir les acteurs du patrimoine et ainsi contribuer à une nouvelle dynamique des entreprises et des métiers du patrimoine.
- la création, la production et la reproduction d'objets romans : ce qui permet la connaissance, l'utilisation et le développement des richesses patrimoniales, des matériaux et savoir-faire des artisans d'art de la région.

C'est pourquoi, le Conseil régional a décidé de lancer une ligne d'objets dérivés s'inspirant de l'art roman, destinés à la vente dans des lieux tels que les boutiques des musées, les sites art roman, les sites métiers d'art .... Et propose d'affecter à ce projet une enveloppe de 7 976 euros.

#### **→ Dépôt de la marque régionale**

Le Conseil régional décide également d'identifier la ligne régionale de produits dérivés par la création d'une marque collective dont elle aura la propriété. A cette fin, un cahier des charges sera élaboré et la mission confiée à un ou plusieurs cabinets spécialisés.

Le Conseil régional propose d'affecter, à cette fin, la dotation de 30 000 euros.